Remis en majord propred per M. ARTENANTE ce jour, 26.2.2010 Cij Michel GIUSTI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Service des impôts des entreprises de Marseille 7/9/10 ; 38 Bd Baptiste BONNET ; 13285 Marseille cedex 08

Vos Références : ATD = n° de la notification 2C 017 523 3966 0 de 1 037 401,28€ ;Vos identifiant : dossier : 203604 ; Vos correspondants : Mme Michelle BARRIT , Michèle DANESI, Maryse LE GOFF, Michel GIUSTI ; Recommandée en main Marseille le 26 mars 2010 en deux exemplaires Madame. Monsieur.

Je vous ai communiqué des informations irréfutables délivrées en qualité de défenseur des droits de l'homme, confronté à une situation d'urgence ou de gravité très particulière et que, en cette situation, je requiers la protection accordée aux défenseurs des droits de l'homme par la Déclaration ONU du 9 décembre 1998 et la Résolution 53/144 qui la précédait. Nul ne peut faire obstacle à la manifestation de la vérité article de loi 434-4 et En cette situation, « la vérité ne peut être enfermée, elle est sans pitié et elle nous rend libre », je vous ai donc remis ce qui suit , Pour Déclaration Du Défenseur des Droits de l'Homme : Pièces Jointes : qui ont été communiquées par Email et fax=

- 1) Courriel et courrier fax adressés Service des impôts des entreprises de Marseille le 15/03/10 pour annuler définitivement ces poursuites
- 2) Courrier de l'Avocat de la DGFIP Maître Gérard CAULE d'information du dépaysement du dossier au Ministère du BUDGET
- 3) Courriel et courrier RAR adressés au Ministre du BUDGET le 27 /02/10 pour annuler définitivement ces poursuites et joint=
- A) Conclusion en appel du 12 janvier 2010 Mtre WITT de l'ordonnance de renvoi en correctionnelle de Guy MARIANI
- B) Communiqués de presse du 15 février 2010 et de décembre 2009
- C) Courrier fax du 10 février 2010 de mon Avocat Maître Eric WITT adressé au Ministre Eric WOERTH sur les complicités de la DGFIP avec Guy MARIANI l'escroc multirécidiviste
- **4)** Recours indemnitaire de 90 millions d'€ de Richard ARMENANTE , Assignation de l'agent judiciaire du Trésor du 23 avril 2009
- **5)** Réquisitoire du Procureur et Ordonnance de renvoi du juge d'instruction devant le Tribunal correctionnel de Guy MARIANI, et diverses informations.

La DGFIP me demande de remettre une somme de 10€ pour des raisons de prescriptions de l'ATD et pour permettre à la France de me rendre justice dans la sérénité en contrepartie de l'annulation de l'ATD le même jour et Par voie de conséquence l'annulation de la saisie sur revenus

Mes compétences ne me permettent pas, dans les circonstances présentes, d'estimer si le document que je signe et la somme de 10€ que je remets à la DGFIP peuvent engager ma personne ou ma responsabilité, ni dans quelles conditions. Ne souhaitant pas réduire mes potentialités de défense, je formule les plus expresses réserves et vous prie d'enregistrer que je déclare payer 10€ à la DGFIP pour permettre à la France de me rendre justice dans la sérénité dans le trimestre qui suit , le document signé n'est pas une reconnaissance de dette. Je n'ai rien d'autre à déclarer et toutes mes déclarations sont formulées sous toutes réserves de droit (Pour Déclaration Du Protecteur des Droits de l'Homme que je suis).

Dans l'attente que vous annuliez l'ATD ce jour et par voie de conséquence de l'annulation de la saisie sur les revenus, de l'annulation des poursuites et garanties hypothécaires, du paiement du préjudice que j'ai subit, de vous lire, de vous rencontrer ou de votre appel, je vous prie de croire, à l'assurance de ma plus Haute Considération et de mes meilleurs sentiments.

Richard ARMENANTE

Auditeur et Mbre comité Expert IHESI / INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et de l'intelligence économique, Ministère de l'Intérieur)

Ingénieur ,Ancien Adjt Au Maire de Marseille (délégué à l'économie),Dirigeant de Stés ; Mandataire de Justice (nommé par la cour d'appel) , Doyen du Conseil des Sages du Journal TOP ALERTE le journal qui dit la vérité http://www.top-alerte.com ;Fils et Petit fils de résistant décoré de la Croix de la légion d'Honneur (Tel Léon LACHAMP , D.ROUSSEL des Héros, des avenues à Marseille en témoignent); Adresse : 17 rue cité des platanes, 13005 Marseille ;Portable : 06.88 73 45 04 –Tél : 0491421823– E Mail : richard.armenante@aliceadsl.fr

Résumé Affaire d'un Complot en bande Organisée : (voir BLOG : http://injustice.aliceblogs.fr) ;DREYFUS + CLEARSTREAM + OUTREAU = Richard ARMENANTE ; Un dossier qualifié d'explosif par mes Avocats ! PS : Une démocratie sans contrôle est soumise à la médiocrité des Hommes. Ce qui ne se contrôle pas ne progresse pas.